

Commune de LUC SUR AUDE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 octobre 2013

Présents

P. Moreno
D. Algans
Jc Pons, Maire
P. Reinhold von Essen
N. Garcia
E. Falconner
F Rigail
T Peres

Excusés

Rose marie Roques
Michel Cuguillere

Patricia Reinhold Von Essen ayant été nommée secrétaire de séance,

Ordre du jour

1/ Embauche nouveau(elle) secrétaire de mairie

Un profil de recrutement est construit afin de répondre au mieux aux exigences du poste. De nombreuses candidatures parviennent à la mairie et il est important de définir les critères de recrutement. Le profil suivant a été retenu par le Conseil :

Profil secrétaire Mairie Luc sur Aude

- bonne connaissance du français : savoir rédiger un texte , un courrier. Bonne orthographe.
- connaissance en archivage (ne pas confondre avec le rangement !), gestion documentaire et de base de données ; archivage dynamique des données informatiques et des emails
- connaissances sur la gestion de l'état civil, la gestion cadastrale
- notions de droit et d'urbanisme bienvenues
- cordialité des rapports avec les usagers et capacité relationnelle positive avec les partenaires de la Mairie (Conseil général, Préfecture, administration , Communauté de communes...)
- autonomie dans le travail
- confidentialité

-expérience d'un travail en secrétariat de Mairie souhaitée

Comptabilité

-exigé : connaissances de base comptabilité commerciale (bilan, compte d'exploitation, balance, TVA, compta analytique)

-recommandé : connaissance des règles de la comptabilité publique

Informatique

-connaissance des systèmes de sauvegarde

-Word : utilisation des principales fonctions (mise en page, publipostage, révision, tableaux)

-Excel : utilisation des fonctions de base (calculs, fonctions, trier/filtrer, courbes, révisions, base de données) ; serait apprécié tableaux croisés dynamiques

-connaissance des logiciels Magnus

-internet : utilisation Explorer , Firefox ; gestion documentaire des sites, mots de passe, capacité à effectuer des recherches

Embauche-t-on directement ou passons nous par les services de la communauté de commune ?

Jean Claude Pons expose les avantages et les inconvénients des deux solutions. Les avantages de la solution du service servi par la Communauté de communes sont les suivants : mutualisation des logiciels, échanges dynamiques entre les secrétaires, possibilités de remplacement en cas d'absence, gestion administrative du personnel via la DGS.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu choisit de ne pas embaucher directement, mais de contractualiser le service la Communauté de Communes, via un contrat que le Maire est autorisé à signer, étant précisé que le temps de travail sera effectué à la Mairie de Luc, sauf lorsqu'il y a usage des logiciels localisés à la Communauté de communes.

2/Location maison Delmas

Les travaux devant être achevés dans quelques semaines il est important d'établir des critères définissant le profil des personnes éligibles prioritairement à la location des appartements communaux et sociaux.

Les critères suivants seront pris en compte pour étudier les candidatures :

- 1 : être en dessous du plafond de ressource prévu par la Loi pour bénéficiaire des logements sociaux
- 2 : avoir des enfants en âge de scolarisation dans le RPI
- 3 : avoir un projet économique en relation avec la commune ou le territoire,
- 4 : être prioritaire dans le calendrier d'inscription que tient la Mairie réception des demandes.

Le premier critère est obligatoire, les critères 2 & 3 sont recommandés, le critère 4 permet éventuellement de choisir entre 2 candidats.

Enfin, si deux candidats se trouvaient égaux sur les critères ci-dessus le choix se porterait sur la famille qui a des attaches familiales sur le village.

3/ numØrotation des habitations du Chemin de Castillou

Le chemin de Castillou n'a fait l'objet d'aucune numØrotation officielle, il s'en suit une certaine confusion. Mr le Maire propose de prendre un arrØtØ partir des rØgles en usage de numØrotation : numØros pairs d'un c tØ et impaire de l'autre et ce partir du croisement avec la rue du Haut Village. Le Conseil approuve ces rØgles et leur application.

4/Questions diverses

cole

Heather rapporte les dolØances des parents et les difficultØs rencontrØes par la prØparatrice des repas due beaucoup d'irrØgularitØ dans la frØquentation de la cantine, cela implique une grande difficultØ gØrer les achats de produits frais comme cela est demandØ par les parents. L'augmentation de 10 cts par repas a ØØ mal acceptØe par certains parents bien que le prix des repas n'ait pas ØØ augmentØ depuis 3 ans et que les communes continuent Øtre subventionnØ hauteur de 12000€/an par les communes. Le matØriel informatique et de photocopie de l'Øcole est obsolØte.

Travaux appartements communaux

Deux appartements communaux prØsentent des problØmes de vØustØ et d'humiditØ d'autre part. Des rapports techniques sont en attentes, les travaux Øtant effectuØs le plus vite possible.

RØunion publique de bilan de mandat

Il est prØvu une rØunion de bilan reprenant l'ensemble des actions menØes, des points positifs autant que des points qui nous paraissent moins rØussis, pendant le mandat. Une rØunion sera organisØe en janvier.

Lettre Mr et Mme Bifante

Mr Pons lit au Conseil le contenu de la lettre re ue par la Mairie et datØe du 24/9 et concernant certaines contradictions entre le document du PLU et les dØcisions de Conseil Municipal.

Prestataire retenu pour l'isolation et la mise en place du chauffage Ølectrique du foyer : l'entreprise Thebault pour la somme de 11717.97 TTC

Point sur la prochaine liste aux Ølections municipales de 2014

T Perez, D Algans, H Falconner, N Garcia et F Rigail confirment leur intention de ne pas se reprØsenter.

La sØance est levØe 23:30

Le Maire

Jean Claude Pons